LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Ville de Toulouse
Service de l'Urbanisme & de l'Environnement
Direction de la Réglementation Urbaine

Projet de restructuration de l'Hôpital PURPAN



Notice Explicative

Révision simplifiée du P.L.U.

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE - Arrêté du 30/08/2006

P.L.U. approuvé par D.C.M. DU 17/02/2006, mis à jour par arrêtés du 18/04/2006 et du 31/08/2006

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

SOMMAIRE GÉNÉRAL

SOMMAIRE GÉNÉRAL 2

I) L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET 4

II) LA RECONFIGURATION DU SITE PURPAN 5

III) LE DÉCLASSEMENT D'E.B.C. (ESPACES BOISÉS CLASSÉS) 6

IV) EVOLUTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL 11

1- INVENTAIRE DES EBC DÉCLASSÉS 11
2 - INVENTAIRE DES EBC CONSERVÉS 12
3 - INVENTAIRE DES EBC CRÉÉS 12
4 - RÉCAPITULATIF QUALITATIF ET QUANTITATIF DU PATRIMOINE ARBORÉ 14
5 - RÉCAPITULATIF DES SURFACES D'EBC 14
6 - RÉCAPITULATIF DE LA SURFACE D'ER 14

V) LES PRINCIPALES MODIFICATIONS LIÉES À LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU 15

ANNEXE 1 : PIÈCES MODIFIÉES DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
a/Rapport de Présentation
b/ Pièces Réglementaires

ANNEXE 2 : LOCALISATION DES ESPACES BOISÉS CLASSÉS (E.B.C.)

Notice explicative
Révision simplifiée du PLU
Projet de restructuration de l'Hôpital PURPAN

La Ville de Toulouse a approuvé son PLU (Plan Local d'Urbanisme) le17 février 2006. Du 15/05 au 19/06/2006, ce document d'urbanisme a été soumis à Enquête Publique pour une première modification . Celle-ci a porté principalement sur les pièces graphiques du règlement relatives aux projets urbains développés dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), du Grand Projet de Ville (GPV), de la Zone Franche Urbaine (ZFU) ou d'opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain.

Cette 1ère modification du PLU devrait être approuvée d'ici la fin de l'année 2006.

La 1ère révision simplifiée du PLU a pour objectif de permettre la restructuration de l'Hôpital Purpan avec, entre autres, le projet Pierre Paul Riquet, dont la mise en œuvre implique le déclassement d'E.B.C. (Espaces Boisés Classés).

I) L'intérêt général du projet

Le Conseil Municipal a décidé, en séance du 30 juin 2006, de prescrire une procédure de révision simplifiée du PLU, selon l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme introduit par la loi Urbanisme et Habitat (loi UH), qui a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général, notamment pour la commune ou toute autre collectivité.

C'est effectivement le cas du projet de Purpan qui s'inscrit dans un contexte national de restructuration des établissements de santé – Plan Hôpital 2007.

L'objectif de ce Plan est d'assurer la mise en conformité des locaux (nouvelles règles en matière de sécurité incendie, de sécurité électrique,…), d'offrir des conditions hôtelières satisfaisantes et de meilleures conditions de travail pour les personnels de santé.

Le CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Toulouse a donc décidé la restructuration de ses 2 sites hospitaliers principaux, à savoir Purpan et Rangueil.

La politique de mise en cohésion des activités et de spécialisation de ces 2 sites doit permettre d'améliorer les performances des équipes de soins, leur rendement et leur lisibilité, en mettant fin à la pratique des « hôpitaux miroirs ». Cette organisation a contribué, depuis la construction de Rangueil, à conserver des activités en doublon, incompatibles avec les complémentarités et synergies souhaitées entre équipes médicales.

Rangueil serait ainsi plus particulièrement orienté vers la cancérologie et les disciplines d'organes relevant des spécialités cardio-vasculaires et métaboliques (pôle CVM) et des pôles néphrologie, urologie, dialyse, chirurgie plastique et grands brûlés.

Purpan accueillerait pour sa part en un même lieu 3 pôles cliniques issus des sites de Rangueil et de Purpan, ce transfert répondant à la volonté de regrouper les moyens de consultations, d'explorations fonctionnelles et d'hospitalisation (de jour, de semaine et hospitalisation complète).

Le nouveau bâtiment Pierre Paul Riquet (PPR) envisagé accueillerait donc les services cliniques : le pôle ILM (Institut LocoMoteur), constitué des disciplines de traumatologie orthopédie et de rhumatologie ; le pôle des Neurosciences regroupant les disciplines de neurologie et neurochirurgie ; et le pôle Céphalique associant les activités d'ORL, d'ophtalmologie et de Chirurgie Maxillo Faciale (CMF).

Ces activités auront aussi accès, dans ce même bâtiment PPR , à d'autres prestations médico-techniques : blocs opératoires, imagerie, réanimation spécialisée et soins intensifs, et à un plateau d'anesthésie et chirurgie ambulatoire de 20 places.

La spécificité hospitalo-universitaire a également été prise en compte avec la réservation d'environ 1 700 m² de surfaces utiles pour les activités d'enseignement et de recherche.

L'opération PPR marque de façon particulière la restructuration du CHU de Toulouse, d'autant que Purpan n'a jamais connu une opération d'une telle ampleur depuis sa construction.

Le bâtiment PPR représente une construction de près de 91 000 m² de SHON qui concernera environ 2 100 personnels médicaux et non médicaux appelés à y travailler. Il est prévu de réaliser une moyenne de 200 consultations par pôle et par jour.

L'activité opératoire annuelle est évaluée à 6 600 opérations pour le pôle ILM, 2 900 pour le pôle Neurosciences et 6 100 pour le pôle Céphalique.

II) La reconfiguration du site Purpan

Le site historique de Purpan, constitué de « Purpan Plateau » et « Purpan Nord », se caractérise par un ensemble pavillonnaire hétérogène, alors que « Purpan Plaine » et la partie dite « Les entrées et le mail » concentrent tous deux les constructions les plus récentes : Hôpital des enfants (de la naissance à 15 ans), hôpital Paule de Viguier (maternité plus toutes les spécialités réservées aux femmes et au couples stériles), Institut Fédératif de Biologie (I.F.B.).

Cf. plan page 7 : Site Purpan – Repérage des différents secteurs

Ces établissements de soins plus récents, par leur parti architectural, plus compact et plus homogène, traduisent les besoins d'une médecine moderne.

Le projet de construction du bâtiment PPR prend en compte ces contraintes et besoins et s'inscrit ainsi dans une réflexion urbanistique de regroupement des activités de soins autour d'un mail Nord-Sud sur lequel se connectent les liaisons Est-Ouest entre « Purpan Plateau » et « Purpan Plaine » ainsi que les liaisons Nord-Sud entre « Purpan Plateau » et « Purpan Nord ».

Ce mail Nord-Sud devient un axe fort dans l'organisation spatiale du site de Purpan. Les activités de soins s'organisent autour de cet axe.

Le T.C.S.P. (Transport en Commun en Site Propre) – ligne E, reliant les stations terminales des Arènes (à Toulouse) et Garrossos (à Blagnac), dessert le site de Purpan en empruntant ce mail. Le dossier présenté à l'enquête publique en mars-avril 2006 pour la DUP relative à l'ER 433 (ligne E du tramway), confirme d'ailleurs ce mail comme l'axe fort pour le passage de ce T.C.S.P. sur le site de Purpan., mais son tracé est différent de celui indiqué au P.L.U. approuvé par DCM du 17/02/2006.

L'ER 433 passe uniquement sur le mail. Il débute à partir de l'accès à l'hôpital côté avenue de Grande-Bretagne.

La voirie passant devant la crèche de l'Hôpital ne fait désormais plus partie du tracé de l'ER 433. Celle-ci est transformée en voie en impasse, sans connexion avec le mail. Elle desservira uniquement la crèche à partir d'un nouveau rond-point avenue de Grande-Bretagne situé en contrebas.

III) Le déclassement d'E.B.C. (Espaces Boisés Classés)

Le projet retenu par le CHU pour la réalisation du bâtiment PPR répond bien aux attentes, car il offre un ouvrage compact, modulable et fonctionnel qui s'intègre bien dans le site. Néanmoins, il suppose le déclassement de l' E.B.C. référencé A01.

Le projet de reconfiguration de l'hôpital Purpan ne se limitant pas uniquement à la réalisation du bâtiment PPR, il s'avère nécessaire de déclasser d'autres E.B.C., qui sont par ailleurs impactés soit par des projets de liaisons de voiries (pour la circulation des visiteurs, des consultants, des personnels et de la logistique) soit par d'autres projets de bâtiments. Il s'agit des E.B.C. PJ 404, AL 403, AL 106, PJ 115, PJ 113 et PJ 201.

➘ **Cf. plan page 8 : Projet de restructuration du site**

Le parti d'aménagement retenu consiste à déclasser l'ensemble des E.B.C. impactés. Toutefois, il s'avère parfois que seule une partie de l'E.B.C. concerné soit réellement remis en cause. Cette situation concerne les E.B.C. PJ 115 et AL 106.

Pour ces cas précis, le C.H.U. s'engage à apporter une attention particulière à la préservation des arbres qui ne remettraient pas effectivement en cause l'aboutissement du projet de restructuration de Purpan.

Pour accompagner ce projet, un programme de boisement du site de Purpan et la création de nouveaux E.B.C sont prévus. Il ne s'agit pas de compenser uniquement le déclassement de certains E.B.C., mais bien d'avoir une action sur le traitement des espaces libres accompagnant le bâti et structurant le site de Purpan. Le schéma de plan de boisement prévoit de ponctuer, entre autres, les circulations piétonnes par de nouvelles plantations ou par de nouveaux E.B.C.

➘ **Cf. plan page 9 : Projet de plan de boisement**

Il est donc proposé de planter de nouveaux arbres sur les E.B.C. Compte tenu de l'existant et de l'espace restant disponible, ces nouvelles plantations sont envisageables selon la répartition suivante :

N-PJ104 3 arbres de hautes tiges ou conifères de taille suffisante ..... (∅ min = 20 à 25 cm)

N-PJ201 3 ou 4 arbres de hautes tiges ou conifères de taille suffisante ..... (∅ min = 20 à 25 cm)

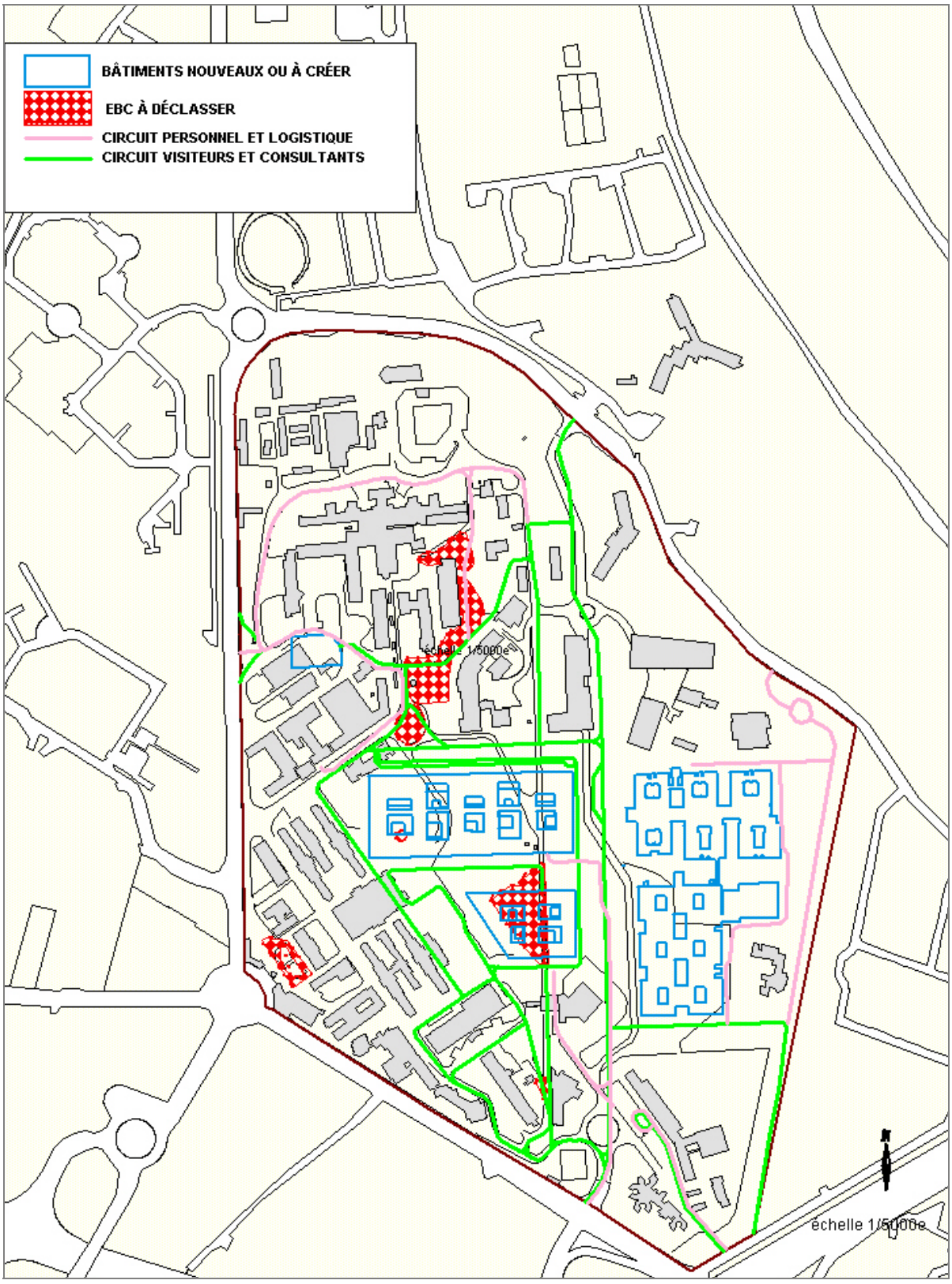
N-EX403 3 tilleuls pour compléter l'alignement d'arbres ..... (∅ min = 20 à 25 cm)
3 arbres de hautes tiges ou conifères de taille suffisante ..... (∅ min = 20 à 25 cm)

➘ **Cf. plan page 10 : Localisation des nouvelles plantations en E.B.C.**

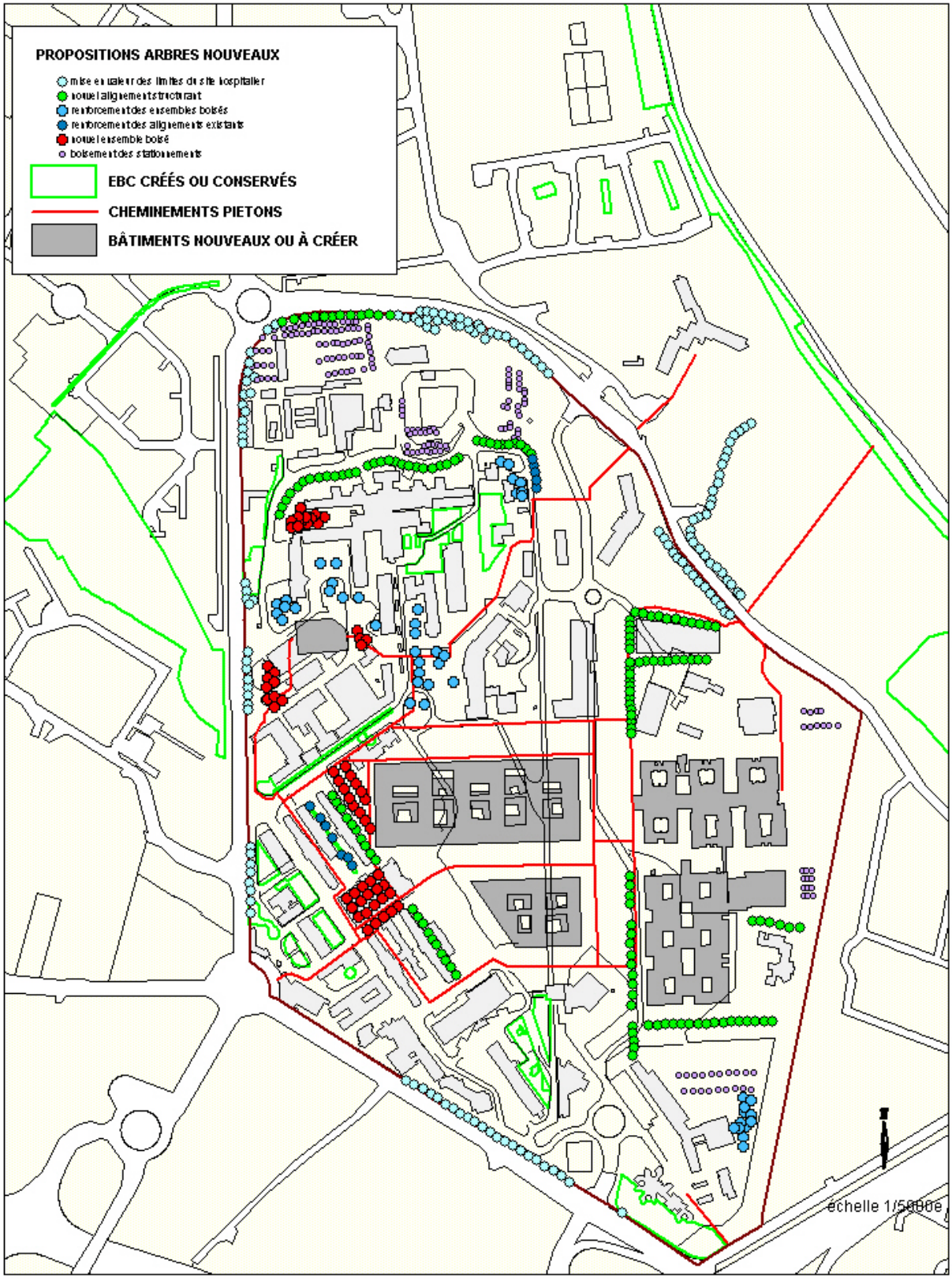
Site Purpan – Repérage des différents secteurs



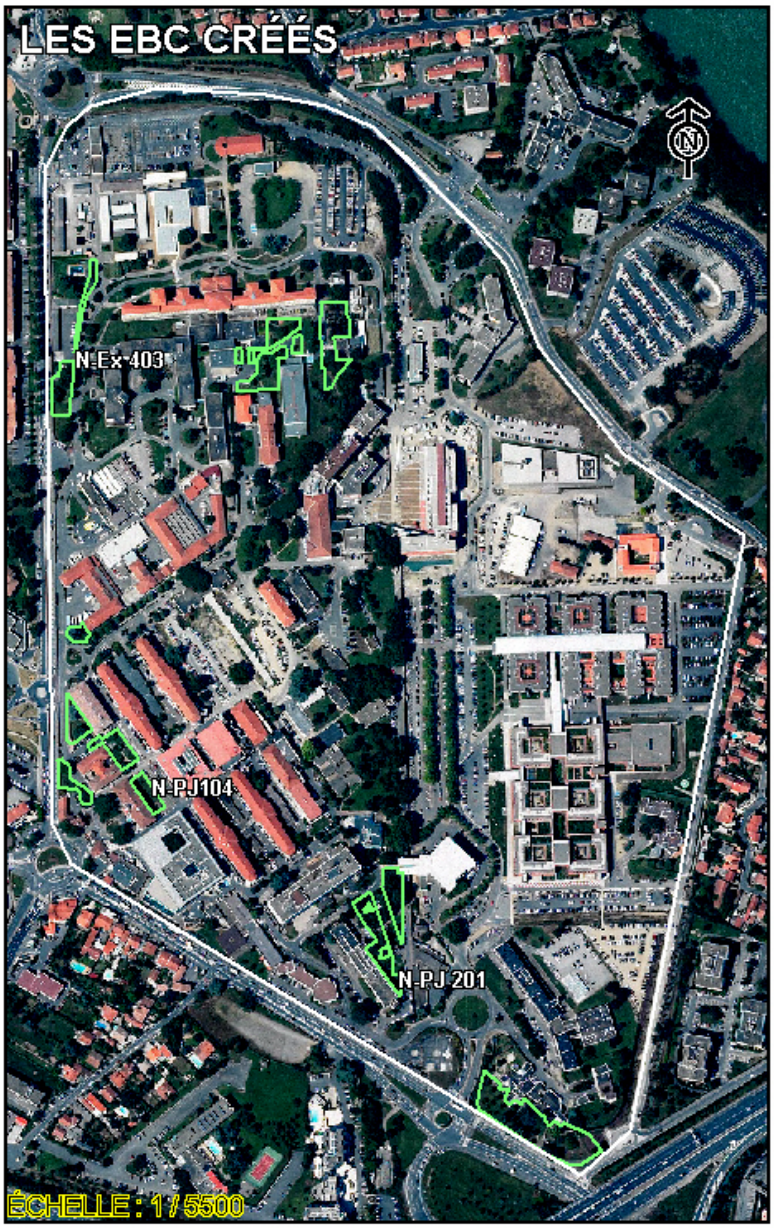
Projet de restructuration du site

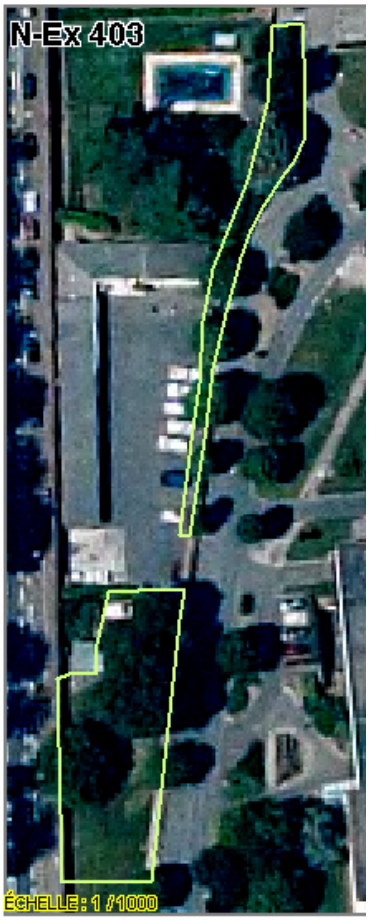


Projet de plan de boisement



Localisation des nouvelles plantations en E.B.C.









La création d'EBC sur le site de Purpan

- classement de 10 espaces verts en EBC
- projet de boisement pour 3 d'entre eux
  - N-PJ 201
  - N-PJ 104
  - N-Ex 403

IV) Evolution du patrimoine végétal

1- Inventaire des EBC déclassés

EBC	TYPOLOGIE	ESSENCE		NOMBRE	TAILLE		Etat sanitaire et observations
		Nom botanique	Nom vernaculaire		Diamètre en cm à 1m du sol	Hauteur en m	
PJ 115	Ilot de voirie	Tilleul Cordata Cedrus Deodara Albizzia Julibrissin	Tilleul à petites feuilles Cèdre du Déodare Albizzia Arbre à soie	1 2 1	50 70 40	9 12-14 6	T.B.E.S. T.B.E.S. B.E.S.
A01	Ilot de voirie	Quercus ilex	Chêne vert	1	60	14	TBES
AL 106	Pelouse arborée	Robinia Pseudoacacia	Acacia commun	6	40-60	8	en groupe E.M.S.
		Quercus Robus	Chêne pédonculé	1	50	8	B.E.S.
		Pinus Pinaster	Pin parasol	2	80-90	18	T.B.E.S.
		Robinia Pseudoacacia	Acacia commun	10	15-25	7	B.E.S.
		Cuprenus Sempervirens	Cyprès de Provence	1	40-60	12	B.E.S.
		Celtis Australis	Micoloulier de Provence	3	20 à 45	6 à 15	B.E.S.
		Cuprenus Macrocarpa	Cyprès de Lambert	1	140	12	E.S.M.
		Fraximus Excelsior	Frêne commun	1	40	9	B.E.S.
		Quercus Robus	Chêne pédonculé	1	60	14	B.E.S.
		Pinus Pinaster	Pin parasol	3	10	3	Jeunes arbres
		Fraximus Excelsior	Frêne commun	1	5	3	Jeunes arbres
		Cedrus Deodara	Cèdre du Déodara	3	45-60	10 à 12	T.B.E.S.
		Populus Alba	Peuplier blanc	1	50	15	T.B.E.S.
		Tilleul Cordata	Tilleul à petites feuilles	1	60	15	T.B.E.S.
PJ 404		Cedrus Atlantica	Cèdre atlantique	2			B.E.S.
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	1			T.B.E.S.
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	1			B.E.S.
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	7			E.S.M. élagages radicaux
AL 403	Abords voirie (parking)	Cedrus Atlantica	Cèdre atlantique	2	60-70	16	B.E.S.
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	2	30-40	5	E.S.M. fortement élagué
PJ 113	Talus en cours d'aménagement	Robinia Pseudoacacia	Acacia commun	5	40	16	E.S.M.
		Quercus Robus	Chêne pédonculé	5	50-60		B.E.S. (Bord de voirie)
		Populus Italica	Peuplier d'Italie	1	100	25	E.S.M. Bois mort
		Robinia Pseudoacacia	Acacia commun	20	15-60	18-20	E.S.M. Bois mort en groupe

Définition des abréviations utilisées

B.E.S. : Bon état sanitaire : arbre sans défaut majeur, mais commun par sa taille son essence…
T.B.E.S. : Très bon état sanitaire : arbre sans défaut, et de belle qualité par sa taille, avec un fort impact sur le paysage.
E.S.M. : Etat sanitaire moyen, arbre présentant des défauts dus principalement aux élagages. Leur pérennité n'est pas mise en cause.
M.E.S. : Mauvais état sanitaire : arbre sénescent ou dépérissant en raison le plus souvent d'élagages trop sévères.

2 - Inventaire des EBC conservés

EBC	TYPOLOGIE	ESSENCE		NOMBRE	TAILLE		Etat sanitaire et observations
		Nom botanique	Nom vernaculaire		Diamètre en cm à 1m du sol	Hauteur en m	
PJ 105	Pelouse arborée	Cedrus Libanni	Cèdre du Liban	2	100 et 120	15-16	B.E.S. Contours de l'E.B.C. incluant en partie de la voirie
''Urgences''	Arbre isolé	Celtis Australis	Micoloulier de Provence	1	150	16	E.S.M. avec quelques champignons
PJ 110 A	Arbres d'alignement	Acer Platanoïdes	Erable plane	2	60	6	M.E.S. champignons; élagages sévères répétés
PJ 110 B	Arbres d'alignement	Acer Platanoïdes	Erable plane	2	60	6	M.E.S. champignons; élagages sévères répétés
PJ 110 C	Arbres d'alignement	Acer Platanoïdes	Erable plane	1	80	6	M.E.S. champignon; élagages sévères répétés
AL 102	Arbres d'alignement	Tillia Platyphyllos Platanus Acerifolia	Tilleul de Hollande Platane commun	12 4	50 à 70 60 à 80	9 4	E.S.M. élagage radical fréquent B.E.S. élagage radical fréquent
AL 103	Arbres d'alignement	Pinus Pinaster	Pin parasol	2	100	16-17	B.E.S. Feuillage à densité claire
PJ 201	Pelouse arborée	Celtis Australis	Micoloulier de Provence	3	20-25	6	B.E.S.EBC en partie sur voirie

3 - Inventaire des EBC créés

EBC	TYPOLOGIE	ESSENCE		NOMBRE	TAILLE		Etat sanitaire et observations
		Nom botanique	Nom vernaculaire		Diamètre en cm à 1m du sol	Hauteur en m	
NPJ 117	Abords de voirie	Cedrus Atlantica	Cèdre atlantique	1	50	15	B.E.S.
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	1	100	13	B.E.S.
NPJ 104	Plate-bande engazonnée	Magnolia Grandiflora	Magnolia grande feuille	1	10 à 15	4	T.B.E.S. jeune arbre
NPJ 106	Plate-bande engazonnée	Cedrus Atlantica	Cèdre atlantique	2	60	15	B.E.S.
		Acer Negundo	Erable à feuille de frêne	1	20	5	B.E.S.
		Robinia umbraculifera	Acacia boule	2	10 à 15	3	B.E.S.
	Abords parking	Tillia Tomentosa	Tilleul argenté	2	70	10	M.E.S. élagage très sévère
NPJ 107	Plate-bande engazonnée	Cedrus Atlantica	Cèdre atlantique	1	50	15	B.E.S.
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	1	100	13	B.E.S.

EBC	TYPOLOGIE	ESSENCE		NOMBRE	TAILLE		Etat sanitaire et observations
		Nom botanique	Nom vernaculaire		Diamètre en cm à 1m du sol	Hauteur en m	
NAL 102	Ilot voirie	Cedrus Atlantica	Cèdre atlantique	2	100	17	T.B.E.S.
NEX 403	Espace vert engazonné	Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	3	40-50	7-8	E.S.M. Elagages radicaux
		Quercus Robus	Chêne pédonculé	3	50-80	15-20	T.B.E.S.
		Aesculus Hippocastanum	Marronnier	1	35	8	B.E.S.
	Alignement	Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	6	40-60	7-10	E.S.M. Elagages radicaux
NPJ 405	Talus arboré	Robinia Pseudoacacia	Acacia commun	7	40-60	15	B.E.S.
		Pinus Nigra	Pin noir	15	10-25	3-7	E.S.M.
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	2	5-10	4	B.E.S.
		Pinus Sylvestris	Pin sylvestre	1	20	7	E.S.M.
NPJ 404	Plate-bande engazonnée	Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	9	50	7	E.S.M. Elagages radicaux
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	1	30	8	B.E.S. En cépée 3 troncs
		Tillia Platyphyllos	Tilleul de Hollande	5	5-20	5	B.E.S. Jeunes arbres
		Cercis Sillicastrum	Arbre de Judée	1	10	4	B.E.S.
''Crèche''	Petit parc	Aesculus Hippocastanum	Marronnier	11	45-65	9-10	Bon état, élagage de réduction en raison de la proximité de l'hélistation
		Acer negundo	Erable feuilles de frêne	4	15-30	7-8	Bon état
		Cedrus Atlantica	Cèdre atlantique	5	75-120	20-25	T.B.E.S. avec 1 cèdre en cépée
		Picea Atries	Sapin commun	1	20	7	T.B.E.S.
		Ulmus Cordata	Orme commun	1	85	20	B.E.S.
		Pinus Nigra	Pin noir	2	30	7	B.E.S.
		Morus Platanifolia	Murier	2	60	4	B.E.S. élagage régulier
NPJ 201	Talus engazonné	Robinia pseudoacacia	Acacia commun	9	30-50	15	E.S.M. avec dessèchements
		Acer negundo	Erable à feuilles de Frêne	1	35	10	B.E.S.
NPJ 202	Talus planté d'arbres	Frexinus Excelsius	Frêne commun	10	15-20	7	B.E.S.
		Cedrus Atlantica	Cèdre atlantique	5	25-40	8	B.E.S.
		Acer Platanoides	Erable plane	2	20-30	6	B.E.S.
		Pinus Nigra	Pin noir	6	20-25	7	E.S.M.
		Querus Robus	Chêne pédonculé	2	70	18	B.E.S.

4 - Récapitulatif qualitatif et quantitatif du patrimoine arboré

Parcelles	Beaux sujets	Sujets communs
Arbres déclassés :	**36**	**45**
PJ 115	4	-
PJ 113	5	26
AL 106	20	10
A01	1	-
PJ 404	4	7
AL 403	2	2
Arbres proposés au classement :	**42**	**87**
''crèche''	26	-
PJ 201 et 202	-	35
PJ 117	2	-
PJ 104	-	1
PJ 106	3	4
PJ 107	2	-
AL 102	2	-
NEX 403	7	6
NPJ 404	-	16
NPJ 405	-	25

5 - Récapitulatif des surfaces d'EBC

EBC existants sur le site :	11 355 m²
EBC déclassés	10 125 m²
EBC conservés	1 230 m²
EBC existants sur le site :	12 581 m²
EBC créés	11 351 m²
EBC conservés	1 230 m²

6 - Récapitulatif de la surface d'ER

ER 433 du PLU approuvé le 17 février 2006	10 860 m²
ER 433 du projet de révision simplifiée – arrêté du 30 août 2006	7 040 m²

V) Les principales modifications liées à la révision simplifiée du PLU

Le déclassement de certains E.B.C., le maintien d'autres entités avec toutefois une délimitation de la surface plus précise et enfin la création de nouveaux E.B.C. impliquent de procéder à quelques modifications des pièces constituant le Rapport de présentation du P.L.U. et de celles constituant les Pièces réglementaires (cf. tableau ci-dessous).

n° de page	Documents du PLU approuvé par D.CM. du 17/02/2006	Modifications apportées - Projet de 1ère révision simplifiée du P.L.U.	
LE RAPPORT DE PRÉSENTATION			
1A/ le diagnostic			
p. 62	« Les hôpitaux de Toulouse ont une vocation locale, régionale mais aussi nationale …»	**Remplacer par**	« Le **C.H.U**. de Toulouse ont une vocation locale, régionale mais aussi nationale …»
	« Les deux sites hospitaliers de Purpan et Rangueil ont développé »	**Remplacer par**	« Les deux sites hospitaliers **principaux** de Purpan et Rangueil ont développé »
	« .. en 2000, il s'équipait d'un nouveau bâtiment des urgences et en 2002, d'un Institut de Biologie. Le CHU de Rangueil a installé en 2001 une polyclinique ambulatoire médico-chirurgicale et il s'est porté acquéreur de l'hôpital militaire Larrey qui sera réhabilité pour devenir un pôle respiratoire ...»	**Remplacer par**	« … en 2000, il s'équipait d'un nouveau bâtiment des urgences et en **2006**, d'un Institut de Biologie. **Rangueil** a installé en 2001 une polyclinique ambulatoire médico-chirurgicale **et bénéficie de la proximité de l'hôpital militaire Larrey qui a été racheté par le C.H.U devenu depuis le pôle respiratoire** …»
	« En 1999, Toulouse disposait d'une offre de soins de haut niveau dans différents secteurs, avec une capacité hospitalière de 5828 lits répartis dans plusieurs établissements de la ville : 5 hôpitaux publics capables de prendre en charge 3 829 patients (dont 1 hôpital pour enfant, 1 Centre Hospitalier Régional (CHR Purpan) et 1 Centre Hospitalier Universitaire (CHU de Rangueil)) ; 9 établissements de soins et cliniques (1 691 lits) ; 1 centre anti-cancéreux (l'Institut Claudius Régaud) et 3 structures longs séjours (308 lits) auxquelles il faut rajouter un établissement de repos et de convalescence.»	**Remplacer par**	« Au cœur d'une agglomération en pleine expansion, les Hôpitaux de Toulouse représentent un pôle de référence pour le secteur sanitaire en Midi-Pyrénées. Ils se situent au quatrième rang des hôpitaux français en terme d'activité. • Assurant des missions de soins de prévention, d'enseignement et de recherche, ils constituent un lieu d'expression de la médecine d'excellence et proposent l'ensemble des disciplines courantes et spécialisées. • Le CHU de Toulouse exprime sa véritable spécificité grâce à des services d'Urgences spécialisés : deux services d'urgences adultes, le SAMU centre 15, un service d'urgence Pédiatrique. • Il assure la prise en charge de pathologies lourdes. • Le CHU de Toulouse est le seul centre d'information et de soins pour l'immunodéficience humaine en Midi-Pyrénées. L'implication des équipes hospitalières dans l'innovation et la recherche scientifique et le progrès thérapeutique inscrit tout naturellement le CHU dans la dynamique du Cancéropôle interrégional du grand Sud-Ouest retenu par le Président de la République en 2004. Le CHU de Toulouse regroupe plusieurs établissements implantés sur la ville de Toulouse : Purpan, le groupe hospitalier Rangueil/Larrey, l'hôpital des Enfants, l'Hôpital Paule de Viguier (gynécologie maternité), La Grave/Ancely/Casselardit (structures longs séjours), ainsi qu'un établissement en dehors de Toulouse La Fontaine Salée à Salies du Salat. »

n° de page	Documents du PLU approuvé par D.CM. du 17/02/2006	Modifications apportées - Projet de 1ère révision simplifiée du P.L.U.	
p. 62	« D'autre part, le CHU de Toulouse est investi dans de nombreux projets qui répondent aux orientations retenues par le Schéma des Services Collectifs Sanitaires (SSCS) lequel fixe un certain nombre d'anticipations, d'orientations et de choix stratégiques à opérer. (…) Plusieurs de ses actions correspondent également aux choix stratégiques du SSCS et notamment, la mise en œuvre des réseaux MATERMIP (regroupant 28 maternités, publiques et privées) et la prise en charge régionale des urgences, pour lesquelles le CHU constitue la tête de réseau. (…) Enfin, deux autres projets, relatifs à la prévention des pratiques addictives et à celle de la dépendance chez les personnes âgées, répondent à 2 des 6 objectifs majeurs de santé publique fixés par le SSCS.»	**Remplacer par**	« D'autre part, le CHU de Toulouse est investi dans de nombreux projets qui répondent aux orientations retenues par le **Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS)** lequel fixe un certain nombre d'anticipations, d'orientations et de choix stratégiques à opérer. (…) Plusieurs de ses actions correspondent également aux choix stratégiques du **SROS** et notamment, la mise en œuvre des réseaux MATERMIP (regroupant 28 maternités, publiques et privées) et la prise en charge régionale des urgences, pour lesquels le CHU constitue la tête de réseau. (…) Enfin, deux autres projets, relatifs à la prévention des pratiques addictives et à celle de la dépendance chez les personnes âgées, répondent à 2 des 6 objectifs majeurs de santé publique fixés par le **SROS**.»
p. 147	« la mise en service de « véhicules guidés de surface » en site propre, qui concerne, en particulier, la ligne E, des Arènes à Blagnac avec une antenne vers l'aéroport. Elle desservira au passage l'hôpital Purpan et le secteur du Zénith. Les études, en cours, sont réalisées par la SMAT.»	**Remplacer par**	« la mise en service de « véhicules guidés de surface » en site propre, qui concerne, en particulier, la ligne E, **entre les stations terminales des Arènes (à Toulouse) et de Garrossos (à Blagnac)**. Elle desservira le quartier de la ZAC de la Cartoucherie et le C.H.U. de Purpan. **L'enquête publique de la D.U.P. a eu lieu en mars–avril 2006. Le projet devrait être approuvé d'ici la fin de l'année 2006.**»
p. 166	Tableau des sigles	**Ajouter sigle**	**Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS)**
1B/ Le volet environnement			
p. 29	Carte « Les dispositifs de protection du patrimoine naturel à Toulouse »	**Remplacer par**	Nouvelle carte
p. 39	« Les EBC permettent aussi de réserver des secteurs aujourd'hui non boisés mais à planter à l'avenir. 560 hectares sont actuellement classés.»	**Remplacer par**	« Les EBC permettent aussi de réserver des secteurs aujourd'hui non boisés mais plantés ultérieurement. **554** hectares sont actuellement classés.»
1C/ Les choix du PADD et leur traduction réglementaire			
p. 65	Carte « Emplacements Réservés »	**Remplacer par**	Nouvelle carte
p. 66	Tableau (modification surface SMTC = 199 710 m²)	**Remplacer par**	surface SMTC = ***195 890 m²***
p. 69	Carte « Espace Boisé Classé »	**Remplacer par**	Nouvelle carte
p. 71	Carte « Zonage »	**Remplacer par**	Nouvelle carte

LES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

3A/ Le règlement

p. 148	liste numérique des ER tableau (modification surface_ER433 = 10 860 m²)	**Remplacer par**	surface ER433 (Tracé de la ligne E vers Purpan et stations) = ***7 040 m²***

3B/ Les graphiques de Zonage

	3B1/ Le plan de zonage	**Remplacer par**	Nouveau plan
	3B4/ Les graphiques de détails	**Remplacer par**	Nouvelles planches (n°73, 85 et 97)

3C/ Listes des E.R. et terrains concernés par les E.O.P.

p. 2	*Carte des Emplacements Réservés*	**Remplacer par**	Nouvelle carte
p. 8	liste des ER par catégories tableau (modification surface_ER433 = 10 860 m²)	**Remplacer par**	surface ER433 (Tracé de la ligne E vers Purpan et stations) = ***7 040 m²***
p. 12	*Carte des Emplacements Réservés*	**Remplacer par**	Nouvelle carte
p. 15	liste numérique des ER tableau (modification surface_ER433 = 10 860 m²)	**Remplacer par**	surface ER433 (Tracé de la ligne E vers Purpan et stations) = ***7 040 m²***